BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1371

53 – MAYENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL

Ventes et cessions

535 180 921 RCS Laval.
BAGE TELECOMS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 2, Rue du Stade, 53410 Saint-Ouën-des-Toits.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : 1.Évaluation de l'actif et du passif Evaluation de l'actif et du passif de la société BAGE TELECOMS, Société Absorbée, dont la transmission est envisagée au profit de la société AQUITAINE RESEAUX, Société Absorbante : Total de l'actif apporté451.227 € Total du passif pris en charge114.398 € Actif net de la Société Absorbée336.829 € 2. Absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital Conformément au 3° du II de l'article L236-3 du Code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il ne sera en conséquence émis aucun titre par la Société Absorbante en rémunération des apports. Il n'y a donc pas lieu d'établir un rapport d'échange, ni de procéder à une augmentation du capital de la Société Absorbante, ni de constater une quelconque prime de fusion. 3. Boni / Mali de fusion La Société Absorbante ne détenant pas les titres de la Société Absorbée et réciproquement, aucun mali ou boni de fusion ne sera constaté. 4.Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 30 avril 2024 a été déposé le 02 mai 2024 aux Greffes d'immatriculation de chaque partie à l'opération, à savoir le Greffe de la Rochelle s'agissant de la Société Absorbante et le Greffe de LAVAL s'agissant de la Société Absorbée..